



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiafana - Tanindrazana - Fandrosoana

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N °2022- 1468

Modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par le décret n°2022-400 du 16 mars 2022 portant nomination des membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2021-822 du 15 août 2021 modifié et complété par le décret n°2022-400 du 16 mars 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. – Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n°2021-822 du 15 Août 2021 modifié et complété par le décret n°2022-400 du 16 mars 2022 portant nomination des membres du Gouvernement susvisé, en ce qui concerne exclusivement :

- Le Ministre des Affaires Etrangères ;

Article 2. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères.

Article 3. – En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il a reçu une publication par voie radiodiffusée ou télévisée, indépendamment de son insertion au *Journal officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 18 octobre 2022

Par le Président de la République

Andry RAJOELINA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

NTSAY Christian